

ADMINISTRATION

- ET -

REDACTION

45

PLACE JACQUES-CARTIER

MONTRÉAL

ABONNEMENT

UN AN - - \$1.00

STRICTEMENT D'AVANCE



JOURNAL QUI FAIT DANSER

ANNONCES

MESURE AGATE

1ère INSERTION, 10 Cents

Autre " 5 Cents

A LONGS TERMES

CONDITIONS SPECIALES

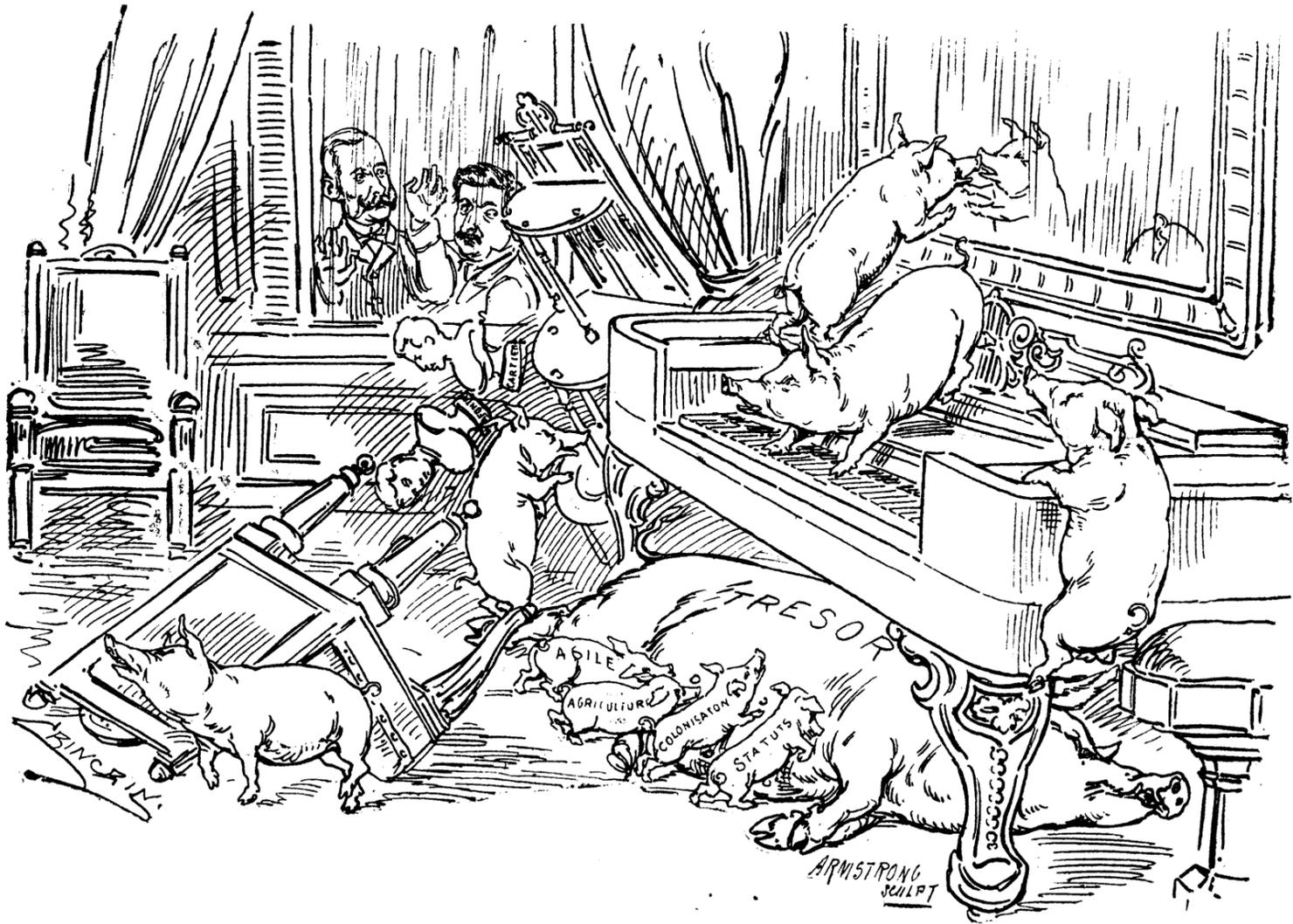
LE NUMERO

DEUX CENTINS

VOL. II

MONTRÉAL, SAMEDI, 15 OCTOBRE 1887

No 4



### LES COCHONS DANS LE SALON

MERCIER—Shehyn, regarde ce qui arrive. Ils sont fatigués d'attendre pour la drague de New-York. Ils ont faim et ils cherchent quelque chose à manger dans le salon. Ils vont faire quelque malheur.

#### LE VIOLON

D'où vient que le mot *violon* désigne à la fois un instrument de musique et la prison des ivrognes et autres délinquants des deux sexes ramassés sur le trottoir ? L'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* nous donne à ce sujet toute une série d'explications.

D'abord, celle de Vaugelas reprise par Littré :

Du mot latin *ceppus*, signifiant entrave, on a fait *cep*, qui désigne un instrument avec lequel on serrait les pieds des malfaiteurs dont on s'était emparé, et qui se dit plus tard de la prison même où on les renfermait...

Mais, sans doute à cause de sa ressemblance avec le *psalterion*, instrument de musique très commun à cette époque, lequel avait la forme d'un trapèze, le *cep* fut appelé de même et aussi la prison...

Et quand le psalterion fut supplanté par le violon, au lieu de dire : mettre quelqu'un au psalterion, on dit : mettre au violon.

Mais l'*Intermédiaire* a d'autres étymologies. Celle de l'auteur des *Galerias du Palais de Justice* est curieuse. D'après lui, l'expression remonte au règne de Louis XI :

Un bailli du Palais de Justice, nommé Agnan Virole, voulant mettre un terme au tapage et aux risques qui se renouvelaient dans la Salle des Pas-Perdus, avait transformé en lieu de détention une salle basse de la Conciergerie, dans laquelle il faisait confiner durant quelques heures, à titre de correction, la gent turbulente.

De virole à violon il n'y a pas loin, d'autant plus que les deux instruments sont de la même famille. Qui sait si tout cela n'a pas commencé par ce jeu de mots : " Tel tapageur a été enfermé dans la salle basse de Virole."

Pour corser l'explication, M. Amédée de Bast ajoute :

Le bon bailli avait voulu qu'un violon restât constamment suspendu aux murailles de la prison, pour que les captifs de quelques heures pussent se divertir honnêtement ; car, selon le sage Virole, les gens qui dansent et font de la musique ne pensent pas à mal faire.

Encore faut-il tomber sur un violoniste. Mais l'objection est prévue, le cas s'est rencontré : Lully, simple marmiton, fut enfermé dans la prison de Virole et y joua du violon que le bon bailli y avait fait placer deux siècles auparavant.

Voilà qui semble décisif. Malheureusement, d'après un des correspondants de l'*Intermédiaire*, M. E. de Neyremaud, de graves documents renversent cette légende. Dès le douzième siècle, il existait en Alsace, sous le nom de violon, un supplice infligé à

ceux qui se rendaient coupables de tapage nocturne, d'injure verbale, de libertinage et de paillardise. Il consistait en une sorte de carcan qui par un bout prenait son homme à la gorge, et par l'autre lui maintenait le bras dans la position d'un artiste qui joue du violon. Le patient restait dans cette attitude durant une heure, deux heures, trois heures et plus, selon la gravité de l'infraction.

Ordinairement, l'exécution avait lieu sur la place publique... D'autres fois le condamné subissait la peine dans un local spécialement affecté à ce genre de supplice et auquel on avait fini par donner le nom de violon.

Ce supplice, dont on abusait, fut supprimé en 1678 par le conseil souverain d'Alsace, mais le nom serait resté et aurait fait le tour de France.